

## Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Reprise de la quatrième session  
Genève, 21 – 24 mars 2016**

### TENUE ET MISE À JOUR DES ÉTUDES PUBLIÉES DANS LE MANUEL DE L'OMPI SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Document établi par le Secrétariat*

#### INTRODUCTION

1. La partie 7 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI") renferme 19 enquêtes concernant différents aspects des pratiques des offices de la propriété industrielle. Ces études ont été réalisées et publiées à la demande du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et des organes qui l'ont précédé. La partie 7 du Manuel de l'OMPI constitue une source de renseignements importante, par exemple, sur les systèmes de numérotation de publications et de demandes, les types de documents de brevet délivrés par les offices, les formats de dates, les pratiques de reconnaissance de caractères optiques, les codes utilisés par les offices de la propriété intellectuelle en interne et les pratiques des offices en matière de citation et de correction ainsi que d'autres questions relatives aux brevets, marques, modèles et dessins industriels.

2. En général, la réalisation d'une enquête a pour but de répondre à un besoin d'exemples concrets et d'informations concernant les pratiques que le Comité des normes de l'OMPI ou les organes qui l'ont précédé considéraient comme pouvant être utiles pour les utilisateurs d'informations relatives à la propriété industrielle. Ces renseignements pouvaient également servir de base pour la préparation des propositions pour les nouvelles normes ou pour la révision des normes existantes, et pour expliquer pour quel motif une norme particulière est mise en œuvre dans des offices de propriété intellectuelle différents. Il convient également de noter que certaines enquêtes ont été également réalisées alors qu'elles ne concernent pas

directement une norme de l'OMPI particulière (par exemple, c'est le cas de la partie 7.7 du Manuel de l'OMPI intitulée "Certificats complémentaires de protection").

3. Dès la fin et la publication d'une enquête, la question de la tenue et de la mise à jour ultérieure de ces informations est laissée ouverte et est traitée différemment en fonction des divers types d'enquêtes concernés. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche uniformisée pour s'assurer de la tenue et de la mise à jour des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI.

4. Afin d'éviter toute incohérence et de s'assurer de la pertinence, de l'actualisation et de l'absence de redondance des informations figurant dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, le Bureau international propose de traiter la question de la tenue à jour des enquêtes dans son intégrité, et invite le CWS à examiner les propositions présentées aux paragraphes 10 à 14 ci-après.

#### SITUATION ACTUELLE

5. Les résultats des enquêtes, telles qu'elles sont publiées initialement, rendent compte avec précision des pratiques des offices de propriété intellectuelle telles qu'elles étaient mises en œuvre au moment de la réalisation de ces études. Néanmoins, quelques années après sa publication, une enquête peut s'avérer dépassée ou incomplète compte tenu des modifications observées dans les pratiques de certains offices de propriété intellectuelle.

6. Lorsqu'il est nécessaire de mettre à jour les informations afin d'étayer les travaux en cours du comité, le CWS initie alors la mise à jour complète de l'enquête correspondante (parfois en modifiant le questionnaire afin de s'axer sur des sujets pertinents pour les échanges de vues en cours) ou demande au Bureau international d'effectuer une nouvelle enquête afin de remplacer l'enquête dépassée. De telles mises à jour ne sont pas si fréquentes et, si elles ont certes l'avantage d'être exhaustives, elles sont néanmoins longues à réaliser, demandent un travail intensif et nécessitent habituellement des contributions de la part de tous les offices impliqués même en l'absence de changement de leurs pratiques.

7. Si, à un moment donné, le Bureau international est informé de changements mis en œuvre dans les pratiques d'un office, qu'il serait pertinent de traiter dans une enquête spécifique, il effectue une mise à jour partielle ad hoc, à la demande et en collaboration avec les offices de propriété intellectuelle concernés (par exemple, mises à jour de la partie 7.3 "Exemples et types de documents de brevet" en 2011 et 2014). Les mises à jour de ce type sont beaucoup plus rapides que celle décrite au paragraphe plus haut, mais leur résultat n'est pas exhaustif, c'est-à-dire que si certaines entrées sont actualisées, d'autres ne le sont pas. Cela se traduit par une situation dans laquelle une enquête, et notamment sa date de publication, risque de prêter à confusion. En effet, il n'est alors pas clairement défini si les entrées qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour sont encore pertinentes, ou si elles auraient également dû être modifiées mais ne l'ont pas été.

8. Il peut être suggéré de résoudre ce type de problème par le biais d'une actualisation régulière de ces enquêtes en invitant tous les offices de propriété intellectuelle à réviser leurs entrées correspondantes et à informer le Bureau international des changements à prendre en compte, le cas échéant. Une telle approche conférerait davantage de fiabilité aux informations et assurerait la publication en temps voulu des renseignements précis. Le Bureau international proposerait d'appliquer, par exemple, cette procédure à la partie 7.3, la partie 7.2.6 et à d'autres enquêtes de la partie 7 du Manuel de l'OMPI (voir l'annexe I pour plus de détails).

9. Il existe un certain nombre d'enquêtes pour lesquelles l'approche décrite au paragraphe 8 ci-dessus ne peut pas être appliquée. Il s'agit, en effet, d'études dans lesquelles figurent une analyse qualitative et statistique des réponses fournies par les offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'un résumé de la situation à un moment donné. En conséquence, il serait très long

voire même pratiquement impossible d'en effectuer une actualisation partielle (voir, par exemple, la partie 7.2.5 "Enquête sur les systèmes de numérotation des demandes").

## PROPOSITION

10. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau international a examiné toutes les enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI dans le but de présenter une proposition pour leur tenue et leur mise à jour. On trouvera dans l'annexe I au présent document des informations détaillées sur chaque enquête et chaque question nécessaires pour leurs mises à jour respectives. En se fondant sur les résultats de cet exercice, d'un point de vue de leur tenue à jour, ces enquêtes peuvent être classées comme suit :

- a) les enquêtes récentes dont les informations sont actualisées et ne nécessitent pas de mise à jour. Il conviendrait de les conserver dans le Manuel de l'OMPI et finalement de les mettre à jour à la demande du CWS. Le questionnaire correspondant peut également être modifié sur décision du CWS;
- b) les enquêtes nécessitant une vérification régulière et des mises à jour ultérieures (voir paragraphe 8, ci-dessus);
- c) les enquêtes dont les renseignements sont pertinents mais dont l'objet est couvert par des études plus récentes; dans la mesure du possible, ces informations pertinentes devraient être transférées dans des enquêtes connexes (récentes); et
- d) les enquêtes traitant d'une question spécifique qui a fait l'objet de débats dans le passé mais qui n'ont pas été mises à jour et ne sont plus pertinentes; de telles enquêtes devraient être répertoriées dans la section "Archives".

11. Afin de mieux rendre compte des pratiques réelles des offices de propriété intellectuelle, il serait nécessaire de mettre à jour un grand nombre d'informations, et pour certaines enquêtes, de modifier le questionnaire correspondant. Pour assurer la tenue et la mise à jour de toutes les enquêtes publiées dans la partie 7, le Bureau international propose de créer une nouvelle tâche afin d'assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI.

12. Si cette nouvelle tâche était créée, le Bureau international serait prêt à en assumer la charge, ou en d'autres termes, la responsabilité en ce qui concerne la tenue et la publication des enquêtes dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI. Cette nouvelle tâche serait considérée comme une activité permanente et le Bureau international serait invité à rendre compte au CWS à chaque session des travaux effectués.

13. On trouvera dans l'annexe II au présent document un programme de travail provisoire pour mettre à jour la partie 7 du Manuel de l'OMPI, avec notamment, des propositions détaillées de mesures à prendre pour l'année suivante (l'année suivant la reprise de la quatrième session (CWS/4BIS)). La réalisation de ce programme sera fonction des ressources disponibles et des priorités définies telles qu'elles seront prises en compte lors des futures décisions du CWS.

14. Afin d'assurer la participation requise des offices de propriété intellectuelle à cette activité, le Bureau international propose de constituer une équipe d'experts (partie 7 équipe d'experts) pour débattre des sujets concernant cette tâche, et de formuler des propositions qui seront examinées par le CWS, et feront également l'objet de consultations avec le responsable de l'équipe d'experts.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DEPUIS MAI 2014

### Mise à jour de la partie 7.3

15. Le Bureau international a diffusé la circulaire C.CWS 50 datée du 9 décembre 2014, informant les États membres de l'actualisation partielle, réalisée en 2014, de la partie 7.3 intitulée "Exemples et types de documents de brevet". Les données des pays ci-après ont été modifiées au cours de cette actualisation : Cuba, République de Moldova, Fédération de Russie, Union soviétique, Espagne et Royaume-Uni; par ailleurs, la précédente partie 7.3 du Manuel de l'OMPI a été intégrée dans la partie 7.3.2 afin de faciliter l'accès aux spécimens de premières pages correspondants.

16. Dans la circulaire C.CWS 50, tous les membres et observateurs du CWS étaient également invités à vérifier si les données leur correspondant étaient exactes et à jour, et à envoyer leurs observations en retour au Bureau international. Dans ce contexte, les données de trois pays ont été modifiées : celle de l'Australie, de l'Espagne et de la Suède. La version actuelle de la partie 7.3 a été publiée dans le Manuel de l'OMPI en mai 2015.

### Nouvelle entrée dans la partie 7.2.6

17. En janvier 2015, la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI, intitulée "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle" a été actualisée de manière à inclure les informations relatives aux pratiques de numérotation des demandes de l'Office européen des brevets.

### Nouvel outil pour les enquêtes en ligne

18. Afin d'optimiser les coûts et l'allocation des ressources, le Bureau international a décidé de remplacer l'outil d'enquête en ligne "Interview", qui a été utilisé pour rassembler des informations pour la septième partie du Manuel de l'OMPI en 2012 (Partie 7.11) et en 2013 (Partie 7.2.5), par l'outil "Opinio". "Opinio" est un outil d'enquête en ligne qui a été utilisé avec succès par plusieurs divisions au sein de l'OMPI et d'autres organisations; il a été testé et s'est avéré adéquat pour les enquêtes réalisées par le CWS. Le Bureau international prévoit d'utiliser "Opinio" pour la prochaine enquête, intitulée "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures".

## EXIGENCES RELATIVES AUX REGISTRES NATIONAUX

19. Le Bureau international a été informé par le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) que ses membres rencontraient certaines difficultés pour accéder aux informations concernant les brevets via les registres nationaux des brevets. La lettre du groupe est reproduite à l'annexe III du présent document.

20. Le groupe a rédigé des recommandations générales, du point de vue de la communauté des utilisateurs, sur le contenu et les caractéristiques des registres nationaux et régionaux des brevets et il a demandé à l'OMPI de partager ces recommandations avec les offices de propriété intellectuelle (voir l'annexe III).

21. En plus de cela, il a proposé de mener des enquêtes auprès des offices des brevets nationaux et régionaux au sujet du contenu et des fonctions des registres des brevets ainsi que sur les plans des offices dans ce domaine. Les enquêtes (pas uniquement les résultats) peuvent être utiles pour les travaux de l'équipe d'experts chargée de la situation juridique et, à l'avenir, servir de base à l'élaboration de recommandations sur le contenu et les fonctions des registres nationaux (régionaux) des brevets (voir l'annexe III pour davantage d'informations).

22. Le CWS est invité à

a) *prendre note des informations figurant dans l'annexe I au présent document,*

b) *examiner et approuver la(les) proposition(s) spécifique(s) qui sont formulées pour chaque enquête et figurent dans l'annexe I au présent document, et, en particulier, à fournir des orientations en ce qui concerne les parties 7.6 et 7.7 du Manuel de l'OMPI,*

c) *prendre note du programme de travail provisoire concernant la mise à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI, et notamment, des mesures à prendre suite à la reprise de la quatrième session du CWS, telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe II au présent document,*

d) *examiner et approuver la création de la nouvelle tâche suivante "Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle" comme indiqué au paragraphe 11,*

e) *examiner et approuver la constitution d'une nouvelle équipe d'experts comme indiqué au paragraphe 14,*

f) *désigner le Bureau international comme responsable de l'équipe d'experts,*

g) *s'il est décidé de conserver la partie 7.7 dans le Manuel de l'OMPI (voir le paragraphe 22.b) ci-dessus) et de créer une nouvelle équipe d'experts (partie 7 équipe d'experts) (voir le paragraphe 22.e) ci-dessus), convenir de la portée de l'enquête (voir la partie 7.7 de l'annexe I) et demander à l'équipe d'experts d'examiner le questionnaire et de présenter la proposition à la prochaine session du CWS;*

*h) prendre note des progrès effectués dans la tenue de la partie 7 du Manuel de l'OMPI depuis mai 2014 (voir les paragraphes 15 à 18 ci-dessus);*

*i) prendre note de la demande et des informations transmises par le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) concernant les exigences relatives aux registres nationaux et régionaux des brevets (voir les paragraphes 19 à 21 ci-dessus) et déterminer s'il convient d'inclure cette question dans le programme de travail du CWS; et*

*j) inviter le Bureau international à rendre compte de l'avancement des travaux concernant la mise à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI lors de la prochaine session du CWS.*

[L'annexe I suit]

## SITUATION ET AUTRES MESURES PROPOSEES POUR LES ENQUETES PUBLIEES DANS LA PARTIE 7 DU MANUEL DE L'OMPI

Le présent document contient une proposition détaillée pour l'actualisation et la tenue à jour de la partie 7 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI"). Les informations traitées par chaque enquête sont présentées ci-après :

- Titre de l'enquête et année de publication de la version actuelle.
  - "Normes connexes" – liste des normes de l'OMPI directement concernées par l'enquête.
  - "Études connexes" – liste des autres enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI directement liées à l'enquête, notamment, parce qu'elles la complètent, ou traitent du même sujet ou de questions semblables, etc.
  - "Groupe" – comme il est expliqué au paragraphe 10 du corps du présent document.
- A) les enquêtes récentes dont les informations sont actualisées et ne nécessitent pas de mise à jour. Il conviendrait de les conserver dans le Manuel de l'OMPI et finalement de les mettre à jour à la demande du CWS. Le questionnaire correspondant peut également être modifié sur décision du CWS;
- B) les enquêtes nécessitant une vérification régulière et des mises à jour ultérieures;
- C) les enquêtes dont les renseignements sont pertinents mais dont l'objet est couvert par des études plus récentes; dans la mesure du possible, ces informations pertinentes devraient être transférées dans des enquêtes connexes (récentes); et
- D) les enquêtes traitant d'une question spécifique qui a fait l'objet de débats dans le passé mais qui n'ont pas été mises à jour et ne sont plus pertinentes; de telles enquêtes devraient être répertoriées dans la section "Archives".
- "Remarques" – renseignements supplémentaires concernant l'enquête.
  - "Proposition" – mesures que le CWS est invité à prendre vis-à-vis de chaque enquête.

## PARTIE 7.1 : MODES D'INDICATION DES DATES – DIFFÉRENTES MANIÈRES D'INDIQUER LES DATES À L'AIDE DU CALENDRIER GRÉGORIEN, LORSQU'ELLES SONT IMPRIMÉES DANS LES DOCUMENTS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LES BULLETINS OFFICIELS

Version actuelle publiée en 1997

Normes connexes : ST.2

Enquêtes connexes : Partie 7.2.3

Groupe : B

Remarques : Le sujet est pertinent, mais les informations sont dépassées.

Proposition : La partie 7.1 devrait être mise à jour.

## PARTIE 7.2.1 : PRESENTATION DES NUMEROS DE DEMANDES

Version actuelle publiée en 2005

Normes connexes : ST.10/C (il est fait référence à l'enquête aux paragraphes 6b et 12a)

Enquêtes connexes : Parties 7.2.6 et 7.2.7

Groupe : C

Remarques : Les informations ne sont plus d'actualité. Le sujet a été totalement traité par l'enquête relative à la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (partie 7.2.6 et partie 7.2.7).

Proposition : Les informations figurant dans l'enquête devraient être prises en compte dans les parties 7.2.6 et 7.2.7;  
la partie 7.2.1 devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI et placée dans la section "Archives"; et  
dans la norme ST.10/C, la référence faite à cette enquête devrait être adaptée en conséquence (modification d'ordre rédactionnel).

## PARTIE 7.2.2 : INVENTAIRE DES SYSTEMES DE NUMEROTATION QUE LES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE UTILISENT OU ENVISAGENT D'UTILISER EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES, LES DOCUMENTS PUBLIES ET LES TITRES ENREGISTRES

Version actuelle publiée en 2001

Normes connexes : ST.10/C, ST.13, ST.6

Enquêtes connexes : Parties 7.2.6 et 7.2.7

Groupe : C

Remarques : Ces informations ne sont plus d'actualité. Le sujet a été partiellement traité par l'enquête sur la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (parties 7.2.6 et 7.2.7) à l'exception des systèmes de numérotation concernant les documents publiés et les titres enregistrés (tableau II).

Proposition : Les informations concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité figurant dans l'enquête devraient être prises en compte dans les parties 7.2.6 et 7.2.7;



il conviendrait de mettre en œuvre une nouvelle enquête sur les systèmes de numérotation des publications et des enregistrements; et la partie 7.2.2 devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI et placée dans la section "Archives".

### PARTIE 7.2.3 : SYSTEMES DE NUMEROTATION ET CONFIGURATIONS POUR INDIQUER LES DATES DEJA APPLIQUES OU QUE L'ON ENVISAGE D'APPLIQUER COMPTE TENU DU PASSAGE A L'AN 2000

Version actuelle publiée en 2000

Normes connexes : ST.2, ST.13, ST.6

Enquêtes connexes : Parties 7.1, 7.2.6 et 7.2.7

Groupe : C

Remarques : Les informations sont fortement dépassées et le sujet n'est plus pertinent aujourd'hui. Le thème est partiellement traité par les enquêtes concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (partie 7.2.6 et partie 7.2.7) et le mode d'indication des dates (partie 7.1).

Proposition : L'enquête concernant les modes d'indication des dates dans les documents de propriété industrielle et les bulletins officiels devrait être mise à jour (voir partie 7.1 ci-dessus); et la partie 7.2.3 doit être supprimée du Manuel de l'OMPI et placée dans la section "Archives".

### PARTIE 7.2.4 : ENQUETE SUR LA PRESENTATION DES NUMEROS DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE

Version actuelle publiée en 2007

Normes connexes : ST.10/C (paragraphe 12a)

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : B

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes mais non mises à jour, ainsi que des exemples de certificats de priorité délivrés par les offices de propriété intellectuelle.

Proposition : La partie 7.2.4 devrait être mise à jour régulièrement.

### PARTIE 7.2.5 : ENQUETE SUR LES SYSTEMES DE NUMEROTATION DES DEMANDES

Première version actuelle publiée en 2013

Normes connexes : ST.13

Enquêtes connexes : Partie 7.2.6

Groupe : A

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes et ne nécessite pas encore de mise à jour.

Proposition : La partie 7.2.5 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

#### PARTIE 7.2.6 : NUMEROTATION DES DEMANDES ET DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE – PRATIQUES ACTUELLES

Première version actuelle publiée en 2013, nouvelle entrée (EP) introduite en 2015

Normes connexes : ST.13

Enquêtes connexes : Parties 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.5

Groupe : B

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes.

Proposition : La partie 7.2.6 devrait être mise à jour régulièrement.

#### PARTIE 7.2.7 : NUMEROTATION DES DEMANDES ET DES DEMANDES ETABLISSANT UNE PRIORITE – ANCIENNES PRATIQUES

Enquête dont la réalisation est prévue pour 2016 et la publication en 2017

Normes connexes : ST.13

Enquêtes connexes : Parties 7.2.1, 7.2.2, 7.2.5 et 7.2.6

Groupe : B

Remarques : Cette enquête fournira des informations pertinentes.

Proposition : Une fois publiée, la partie 7.2.7 devrait être mise à jour régulièrement.

#### PARTIE 7.3.1 : EXEMPLES ET TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET REPARTIS EN FONCTION DU CODE

Version actuelle publiée en 2015

Normes connexes : ST.16 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 12)

Enquêtes connexes : Parties 7.3.2, 7.3.3, parties 7.2.6 et 7.2.7 (codes relatifs au type de document)

Groupe : B

Remarques : Cette partie du Manuel de l'OMPI est extraite de la partie 7.3.2 (voir ci-dessous) et contient une liste d'exemples de différentes sortes de documents de brevet publiés par des offices de propriété industrielle, dans l'ordre des codes de type de document prévus par la norme ST.16 de l'OMPI.

Proposition : La partie 7.3.1 devrait être régulièrement actualisée suivant la mise à jour de la partie 7.3.2.

#### PARTIE 7.3.2 : INVENTAIRE DES TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET DANS L'ORDRE DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE D'ORIGINE

Version actuelle publiée en 2015

Normes connexes : ST.16 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 12)

Enquêtes connexes : Parties 7.3.1 et 7.3.3

Groupe : B

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes. Dans la circulaire C.CWS 50 datée du 9 décembre 2014, le Bureau international a informé les offices de propriété intellectuelle d'une actualisation partielle de la partie 7.3 et du fait que la partie 7.3.3 était intégrée dans la partie 7.3.2. Par cette circulaire, les offices de propriété intellectuelle étaient invités à revoir le contenu de la partie 7.3.2 et à actualiser leurs entrées si nécessaires (en conséquence, les entrées de l'Australie, de l'Espagne et de la Suède ont été actualisées en 2015).

Proposition : La partie 7.3.2 devrait être mise à jour régulièrement parallèlement à la partie 7.3.1. La prochaine actualisation devrait être effectuée en 2018

### PARTIE 7.3.3 : TYPES DE DOCUMENTS DE BREVET – SPECIMENS DE PREMIERES PAGES

Plus dans le Manuel de l'OMPI (intégrée dans la partie 7.3.2)

Normes connexes : ST.16 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 12)

Enquêtes connexes : Parties 7.3.2 et 7.3.1

Groupe : n.d.

Remarques : Dans cette partie du Manuel de l'OMPI, figure une collection de premières pages de documents de brevet décrits dans la partie 7.3.2. Durant l'actualisation effectuée en 2015, la partie 7.3.3 a été intégrée dans la partie 7.3.2.

Proposition : Supprimer la référence à cette enquête dans la norme ST.16 de l'OMPI (modification d'ordre rédactionnel).

### PARTIE 7.4.1 : ENQUETE SUR LES PROCEDURES DE CORRECTION DANS LES OFFICES DE BREVETS

(Première) version actuelle publiée en 2009

Normes connexes : ST.50

Enquêtes connexes : Partie 7.4.2

Groupe : A

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes et ne nécessite pas encore de mise à jour. En cas d'actualisation de cette enquête, il conviendra de mettre à jour en conséquence la partie 7.4.2.

Proposition : La partie 7.4.1 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour en même temps que la partie 7.4.2, à la demande du CWS.

### PARTIE 7.4.2 : EXEMPLES DE PROCEDURES DE CORRECTION DANS LES OFFICES DE BREVETS

(Première) version actuelle publiée en 2009

Normes connexes : ST.50 (nombreuses références à l'enquête)

Enquêtes connexes : Partie 7.4.1

Groupe : A

Remarques : Cette enquête contient des informations pertinentes et ne nécessite pas encore de mise à jour.

Proposition : La partie 7.4.2 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour en même temps que la partie 7.4.1, à la demande du CWS.

#### PARTIE 7.5 : CARACTERISTIQUES MATERIELLES DES DOCUMENTS DE BREVET – TABLEAU DES DONNEES RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES MATERIELLES DES DOCUMENTS DE BREVET

Version actuelle publiée en 1990

Normes connexes : ST.10/D (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 5)

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : D

Remarques : Les informations sont moins pertinentes et ne sont plus d'actualité.

Proposition : La partie 7.5 ne nécessite pas de mise à jour et devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI pour être placée dans la section "Archives"; et la référence à l'enquête qui figure dans la norme ST.10/D de l'OMPI devrait être supprimée (modification d'ordre rédactionnel).

#### PARTIE 7.6 : REPERTOIRE DES INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES CONTENUES DANS LES BULLETINS DE BREVETS ET DANS LES TABLES ACTUELLES QUI Y SONT INSEREES OU PUBLIEES SEPAREMENT EN LIAISON AVEC LES BULLETINS DE BREVETS

Version actuelle publiée en 1990

Normes connexes : ST.11 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 10)  
ST.19 (il est fait référence à l'enquête au paragraphe 22)

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : Est fonction de la décision du CWS (voir proposition ci-après).

Remarques : Cette enquête a été publiée en 1990 ainsi que les deux normes OMPI ST.11 et ST.19 qu'elle concerne. Les informations qu'elle contient sont fortement dépassées mais le sujet dont elle traite pourrait être encore pertinent. En conséquence, en ce qui concerne cette enquête, le Bureau international propose les deux solutions suivantes en vue de leur examen par le CWS :

- effectuer une mise à jour totale de l'enquête qui sera suivie par des actualisations régulières si le Comité estime qu'il convient de conserver cette enquête dans le Manuel de l'OMPI (groupe B);
- supprimer l'enquête du Manuel de l'OMPI et la placer dans la section "Archives" (groupe D).

Proposition : Le CWS est invité à examiner la partie 7.6 et à décider s'il convient de la mettre à jour régulièrement ou de la supprimer du Manuel de l'OMPI pour la placer dans la section "Archives".

#### PARTIE 7.7 : ETUDE CONCERNANT LA DELIVRANCE ET LA PUBLICATION DES "CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES DE PROTECTION" POUR LES MEDICAMENTS ET LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES OU DES TITRES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE EQUIVALENTS (CCP)

Version actuelle publiée en 2002

Normes connexes : n.d.

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : Est fonction de la décision prise par le CWS (voir proposition ci-après)

Remarques : Cette enquête a été publiée en 2002. Les informations qu'elle contient sont fortement dépassées mais le sujet dont elle traite pourrait être

encore pertinent. En conséquence, en ce qui concerne cette enquête, le Bureau international propose les deux solutions suivantes en vue de leur examen par le CWS :

- effectuer une mise à jour totale de l'enquête qui sera suivie par des actualisations régulières si le Comité estime qu'il convient de conserver cette enquête dans le Manuel de l'OMPI (groupe B);
- supprimer l'enquête du Manuel de l'OMPI et la placer dans la section "Archives" (groupe D).

Proposition :

Le CWS est invité à examiner la partie 7.7 et à décider s'il convient de la mettre à jour régulièrement ou de la supprimer du Manuel de l'OMPI pour la placer dans la section "Archives".

Si le CWS convient de conserver la partie 7.7 dans le Manuel de l'OMPI et de l'actualiser :

- l'équipe d'experts chargée de la partie 7 devrait revoir le questionnaire et présenter la proposition à la prochaine (cinquième) session du CWS;
- l'équipe d'experts chargée de la situation juridique envisage actuellement d'inclure dans les recommandations, en plus des certificats complémentaires de protection, des ajustements de la durée des brevets et des extensions de la durée de validité des brevets. Le CWS est invité à déterminer si la portée de la partie 7.7 devrait être étendue pour inclure ces formes d'extensions de la durée de validité des brevets.

#### PARTIE 7.8 : ETUDE SUR LES PROCEDURES ET EXIGENCES EN MATIERE DE DEPOT, LES METHODES D'EXAMEN ET LES PROCEDURES DE PUBLICATION EN CE QUI CONCERNE LES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Version actuelle publiée en 1995

Normes connexes : n.d.

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : D

Remarques : Les informations sont très dépassées.

Proposition : La partie 7.8 devrait être supprimée du Manuel de l'OMPI pour être placée dans la section "Archives".

#### PARTIE 7.9 : ENQUETE SUR LES PRATIQUES DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE EN MATIERE DE CITATION

(Première) version actuelle publiée en décembre 2008

Normes connexes : ST.14

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : A

Remarques : Les informations qui figurent dans cette enquête sont pertinentes et n'ont pas besoin d'être mises à jour

Proposition : La partie 7.9 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

PARTIE 7.10 : ENQUETE SUR LA PRATIQUE DES OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE CONCERNANT LES CODES UTILISES EN INTERNE OU PONCTUELLEMENT

(Première) version actuelle publiée en janvier 2009

Normes connexes : ST.10/C, ST.16, ST.13, ST.6, ST.60, ST.80

Enquêtes connexes : Partie 7.2.6

Groupe : A

Remarques : Les informations qui figurent dans cette enquête sont pertinentes et n'ont pas besoin d'être mises à jour; le sujet est partiellement traité par l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité (parties 7.2.6 et 7.2.7), sauf la partie concernant la publication/l'édition.

Proposition : La partie 7.10 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

PARTIE 7.11 : ENQUETE SUR L'APPLICATION ET LA PROMOTION DE LA NORME ST.22 DE L'OMPI

(Première) version actuelle publiée en juin 2012.

Normes connexes : ST.22

Enquêtes connexes : n.d.

Groupe : A

Remarques : Les informations qui figurent dans cette enquête sont pertinentes et n'ont pas besoin d'être mises à jour.

Proposition : La partie 7.11 devrait être conservée dans le Manuel de l'OMPI et mise à jour à la demande du CWS.

[L'annexe II suit]

## **PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE A JOUR DES ENQUETES PUBLIEES DANS LA PARTIE 7 DU MANUEL DE L'OMPI**

L'annexe II contient la proposition d'un programme de travail pour la tâche concernant la tenue et la mise à jour de la partie 7 du Manuel de l'OMPI. Les mesures proposées pour chaque enquête figurent dans l'annexe I au présent document.

### **MESURES PROPOSEES EN FONCTION DE CHAQUE ENQUETE**

#### Partie 7.1 "Représentation des dates du calendrier"

- (CWS/6, 2018) créer une tâche visant à préparer un questionnaire sur la présentation des dates;
- (CWS/7, 2019) approuver le questionnaire, demander la mise à jour de l'enquête; et
- (CWS/8, 2020) noter les résultats de l'enquête, approuver la publication de l'enquête mise à jour dans le Manuel de l'OMPI.

#### Partie 7.2.1 "Présentation des numéros de demandes"

- (CWS/5, 2017) approuver le déplacement de la partie 7.2.1 dans la section "Archives" suite au transfert des informations dans les parties 7.2.6 et 7.2.7.

#### Partie 7.2.2 "Inventaires des systèmes de numérotation que les offices de propriété industrielle utilisent ou envisagent d'utiliser en ce qui concerne les demandes, les documents publiés et les titres enregistrés"

- (CWS/5, 2017) créer une tâche pour préparer un questionnaire sur les numéros de publication et d'enregistrement;
- (CWS/6, 2018) approuver le questionnaire, demander la réalisation du questionnaire; et
- (CWS/7, 2019) prendre note des résultats de l'enquête, approuver la publication de la nouvelle enquête dans le Manuel de l'OMPI, approuver le déplacement de la partie 7.2.2 dans la section "Archives".

#### Partie 7.2.3 "Systèmes de numérotation et configurations pour indiquer les dates déjà appliqués ou que l'on envisage d'appliquer compte tenu du passage à l'an 2000"

- (CWS/8, 2020) approuver le déplacement de la partie 7.2.3 dans la section "Archives" (suivant la mise à jour de la partie 7.1).

#### Partie 7.2.4 "Enquête sur la présentation des numéros des demandes établissant une priorité"

- À mettre à jour régulièrement;

- (CWS/5, 2017) annoncer la mise à jour de l'enquête à effectuer au cours de l'année suivante; et
- (CWS/6, 2018) prendre note des modifications éventuelles, approuver la publication de l'enquête mise à jour dans le Manuel de l'OMPI.

#### Partie 7.2.5 "Enquête sur les systèmes de numérotation des demandes"

- Pas de mise à jour requise à ce stade. Les mises à jour éventuelles devront être demandées ultérieurement par le CWS.

#### Partie 7.2.6 "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques actuelles"

#### Partie 7.2.7 "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – anciennes pratiques"

- À mettre à jour régulièrement;
- (CWS/4BIS, 2016) approuver le questionnaire pour la partie 7.2.7, demander la mise en œuvre de l'enquête (partie 7.2.7);
- (après le CWS/4BIS) intégrer les informations appropriées des parties 7.2.1, 7.2.2, et 7.2.3; et
- (CWS/5, 2017) prendre note des résultats de l'enquête (partie 7.2.7), prendre note des modifications (partie 7.2.6), le cas échéant, approuver la publication des enquêtes dans le Manuel de l'OMPI.

#### Partie 7.3 "Exemples et types de documents de brevet"

- À mettre à jour régulièrement;
- (CWS/6, 2018) annoncer la mise à jour de l'enquête à effectuer au cours de l'année suivante; et
- (CWS/7, 2019) prendre note des modifications, le cas échéant, approuver la publication de l'enquête mise à jour dans le Manuel de l'OMPI.

#### Partie 7.4 "Procédures de correction"

- Pas de mise à jour requise à ce jour. Les mises à jour éventuelles devront être demandées par le CWS.

#### Partie 7.5 "Caractéristiques matérielles des documents de brevet"

- (CWS/4BIS, 2016) approuver le déplacement de la partie 7.5 dans la section "Archives".



Partie 7.6 “Répertoire des informations bibliographiques continues dans les bulletins de brevets...”

Est fonction de la décision adoptée par le CWS/4BIS :

Option 1

- (CWS/7, 2019) créer une tâche pour réexaminer le questionnaire;
- (CWS/8, 2020) approuver le questionnaire,  
demander la réalisation du questionnaire.

Option 2

- (CWS/4BIS, 2016) approuver le déplacement de la partie 7.6 dans la section “Archives”.

Partie 7.7 “Étude concernant la délivrance et la publication des “certificats complémentaires de protection”

Est fonction de la décision adoptée lors du CWS/4BIS :

Option 1

- (CWS/4BIS, 2016) créer une tâche pour réexaminer le questionnaire;
- (CWS 5, 2017) approuver le questionnaire;  
demander la mise à jour de l’enquête, et;
- (CWS 6, 2018) noter les résultats de l’enquête,  
approuver la publication de l’enquête mise à jour dans le Manuel de l’OMPI.

Option 2

- (CWS/4BIS, 2016) approuver le déplacement de la partie 7.7 dans la section “Archives”.

Partie 7.8 “Étude sur les procédures et exigences en matière de dépôt, les méthodes d’examen et les procédures de publication en ce qui concerne les dessins et modèles industriels”

- (CWS/4BIS, 2016) approuver le déplacement de la partie 7.8 dans la section “Archives”.

Partie 7.9 “Enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle en matière de citation”

- Pas de mise à jour requise à l’heure actuelle. Des mises à jour ultérieures seront demandées par le CWS.

Partie 7.10 “Enquête sur la pratique des offices de propriété industrielle concernant les codes utilisés en interne ou ponctuellement”

- Pas de mise à jour requise à l’heure actuelle. Des mises à jour ultérieures seront demandées par le CWS.

Partie 7.11 “Enquête sur l’application et la promotion de la norme ST.22”

- Pas de mise à jour requise à l’heure actuelle. Des mises à jour ultérieures seront demandées par le CWS.

## CALENDRIER DES MESURES PROPOSEES

Le tableau ci-dessous donne une représentation visuelle et moins détaillée des informations énoncées plus haut :

	Après CWS/4BIS 2016	Après CWS/5 2017	Après CWS/6 2018	Après CWS/7 2019	Après CWS/8 2020
Partie 7.1			Questionnaire	Mise à jour	Publication
Partie 7.2.1		Archivage			
Partie 7.2.2		Questionnaire	Mise à jour	Publication	
Partie 7.2.3					Archivage
Partie 7.2.4		Mise à jour	Publication		
Partie 7.2.5	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.2.6	Mise à jour	Publication			
Partie 7.2.7	Préparation	Publication			
Partie 7.3			Mise à jour	Publication	
Partie 7.4	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.5	Archivage				
Partie 7.6	Est fonction de la décision adoptée lors du CWS/4BIS				
Option 1				Questionnaire	Mise à jour
Option 2	Archivage				
Partie 7.7	Est fonction de la décision adoptée lors du CWS/4BIS				
Option 1	Questionnaire	Mise à jour	Publication		
Option 2	Archivage				
Partie 7.8	Archivage				
Partie 7.9	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.10	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				
Partie 7.11	Mises à jour éventuelles à demander par le CWS en temps voulu				

### MESURES POUR L'ANNÉE 2016-2017 (DU CWS/4BIS AU CWS/5)

- Nouvelle équipe d'experts pour poursuivre les activités de tenue à jour des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI (Partie 7 équipe d'experts)
  - Inviter les offices de propriété intellectuelle à nommer leurs représentants dans les équipes d'experts
  - Créer un espace Wiki
  - Accorder les droits d'accès, etc.
  - Si le CWS convient de conserver la partie 7.7 dans le Manuel de l'OMPI, réexaminer le questionnaire et présenter la proposition à la cinquième session du CWS.
- Établir la version définitive de la partie 7.2.6 intégrant des informations figurant dans les parties 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, si possible
- Partie 7.2.7 "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – anciennes pratiques"
  - Inviter les offices de propriété intellectuelle à répondre au questionnaire
  - Rassembler les réponses

- Préparer la partie 7.2.7 en intégrant les renseignements figurant dans les parties 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, si possible, en vue de leur examen par le CWS
- Supprimer la référence à la partie 7.3.3 dans la norme ST.16 (modification d'ordre rédactionnel)
- Déplacer la partie 7.5 et la partie 7.8 dans la section "Archive" et supprimer la référence à la partie 7.5 dans la norme ST.10/D (modification d'ordre rédactionnel)
- Suivant la décision du CWS, déplacer les parties 7.6 et 7.7 dans la section "Archive".

[L'annexe III suit]

## Patent Documentation Group

Dr. Alexander Mullen  
PDG Secretary General  
Flehenberg 72  
42489 Wülfrath  
Germany  
Tel +49-2058-72837; Fax +49-2058-72701; e-mail: alexander.mullen@p-d-g.info



PDG

Mr. Yoshiyuki Takagi  
Assistant Director General  
World Intellectual Property Organization  
Industrial Property Information Division  
34, chemin des colombettes  
CH-1211 Geneva  
Switzerland

07.01.2016/SM00316

### Re: Requirements for National Registers

Dear Mr. Takagi

The PDG Working Group IMPACT at its 70. Meeting in Hanover on October 23-24, 2015 discussed the item "requirements for national registers". After a presentation of the analysis of several national registers conducted by a PDG internal working group on the "general recommendations" (see annex I) the group decided to approach WIPO with the following proposal.

"Send a questionnaire to national and regional patent offices that covers content, functionalities and offices' future plans with the purpose of developing a set of recommendations regarding patent registers"

We hope that this initiative will result in developing recommendations, which would cover users' needs, to be endorsed by national and regional patent offices and implemented in their patent registers. These recommendations will be also relevant to the work of the Legal Status Task Force of the Committee on WIPO Standards (CWS).

Users heavily rely on register information which is more detailed than cumulative sources like INPADOC. This has made users aware that national registers have non-standardized features and content with non-English language interfaces. To make this more efficient, the PDG has drafted recommendations from the perspective of the user community and would like an opportunity to make its recommendations available to all patent offices through WIPO.

To improve the prospects of a wide implementation of these recommendations, we propose that they be presented for consideration by the CWS Members and, once approved, be published in a format similar to "Recommended minimum contents for Intellectual Property Offices' web sites" (Part 6.1 of the WIPO Handbook on Industrial Property Information and Documentation).

In addition, the group strongly supports the continued maintenance and updating by WIPO of the "Patent Register Portal" on the PatentScope platform.. The portal was first presented to the group by WIPO in 2014. In our opinion, it allows users to have more detailed information on how to access national registers online.

Patent Documentation Group registered at the Trade Register Office of Basel-Stadt, Switzerland, under number 1627 (31.03.1993)

ABB • Agfa Graphics • AkzoNobel • Allnex • ASML • AstraZeneca • BASF • Bayer • Beiersdorf • BMS • Boehringer Ingelheim  
Bosch • BP International • Clariant International • DSM • Eli Lilly • Evonik • F. Hoffmann-La Roche  
GlaxoSmithKline • Henkel • IFPEN • Lanxess • L'Oreal • Lundbeck • Merck KGaA • MSD • Nestec • Novartis • Pfizer • Philips  
Procter & Gamble • Sanofi • Shell International • Siemens • Solvay • Syngenta • ThyssenKrupp • Total Research • Unilever

- 2 -

For further information, please contact the Chairman of the PDG Working Group IMPACT, Dr. Peter Kallas (BASF SE) via E-mail ([peter.kallas@basf.com](mailto:peter.kallas@basf.com)).

Best regards.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A Mullen". The signature is written in a cursive, flowing style.

Dr. Alexander Mullen

PDG Secretary General

Patent Documentation Group registered at the Trade Register Office of Basel-Stadt, Switzerland, under number 1627 (31.03.1993)

Agfa Graphics • Akzo Nobel • ASML • AstraZeneca • BASF • Bayer • Beiersdorf • BMS • Boehringer Ingelheim • BP International  
Clariant International • Cytec Specialty Chemicals • DSM • Eli Lilly • Evonik • F. Hoffmann-La Roche • General Electric  
GlaxoSmithKline • Henkel • IFP • Lanxess • L'Oreal • LyondellBasell • Merck KGaA • MSD • Nestec • Novartis • Pfizer  
Philips • Procter & Gamble • Sanofi-Aventis • Shell International • Siemens • Solvay • Syngenta • Total Research • Unilever

**Enclosure to PDG communication to Mr. Takagi of 07.01.2016**

**Annex 1**

**General recommendations for national and regional patent registers**

**Online registers should provide at least:**

- Complete collections
- Reliable priority search (at least by date)
- Clear legal status (including fee payments by the applicant)
- Latest document in full text (or at least claims) in English (or at least machine-readable so that machine translations can be obtained) for all published applications and granted patents.

**The following would also be desirable:**

- Bibliographic search in English or at least a Latin-character text
- Information through a single database/interface
- Ability to follow pre- and post-grant events
- File wrappers (English or at least machine-readable)
- Change of ownership information where applicable
- Update information

[Fin de l'annexe III et du document]